

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 19 (1972)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Demain, la mobilisation  
**Autor:** Reymann, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-365796>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Demain, la mobilisation

E. Reymann, chef cantonal de la protection civile genevoise

Un chef de protection civile doit périodiquement s'imaginer dans quelle situation il se trouverait si demain la mobilisation était décidée. Il effectue, en fait, un bilan qui d'une part lui apporte quelque réconfort parce que le développement de son institution continue et, d'autre part, lui montre les faiblesses de son organisation.

Admettons donc que la mobilisation est décrétée. A Genève, le départ des hommes appelés par l'armée et celui de nombreux étrangers, tant ouvriers que membres d'institutions internationales, provoquent un arrêt presque complet de toute activité. La population se rue non seulement sur les magasins d'alimentation mais aussi sur les autres commerces afin de constituer des réserves de toutes sortes.

Le rationnement nous conduit à passer de la société de consommation à celle des restrictions.

Les Autorités cantonales et communales se trouvent face à des problèmes très différents de ceux qu'ils ont l'habitude d'étudier. Il s'agit avant tout de s'adapter à une situation extraordinaire et à organiser la vie et l'activité de la population en prenant souvent des mesures improvisées. La vie économique doit se concentrer sur la production et la distribution de biens de consommation vitaux.

Sur le plan de la protection civile la mobilisation signifie, en l'état actuel de son organisation, l'application de mesures à prendre dans un ordre d'urgence. Il s'agit particulièrement de recevoir les 6000 personnes instruites et incorporées, de compléter l'organisation des formations, de mettre en état de fonctionner les abris, dispositifs et installations, de constituer des réserves de vivres, d'eau potable et de carburants pour les organismes, d'aménager des abris improvisés, de prévoir des hôpitaux et camps de sans-abri improvisés, de réquisitionner des véhicules

et du matériel, d'instruire rapidement du personnel astreint et d'informer la population. Cette énumération de mesures ne représente qu'une partie de celles qui doivent être prises. A cet égard il faut souligner les difficultés que rencontrent le service cantonal et les offices communaux qui ne disposent que du quart environ de leur personnel, le reste étant mobilisé par l'armée.

Si le temps entre la mobilisation et l'état de guerre le permet la protection civile va s'efforcer tout d'abord de rendre les abris privés utilisables. Il s'agit de contrôler la ventilation, la filtration et les portes qui ne sont pas entretenues et d'effectuer, si cela est encore possible, les réparations nécessaires. Il s'agit encore d'équiper ces abris d'installations sanitaires indispensables, de réserves d'eau et de vivres. Ces travaux sont d'une importance vitale car, sans ventilation, WC, eau et aliments, la vie dans les abris est difficilement concevable, même en disposant d'un long délai avant une attaque. Les 200 000 places d'abris à disposition de la population genevoise ne peuvent pratiquement pas être équipées dans un délai raisonnable. Cette situation a pour conséquence de laisser planer un grave doute quant à l'efficacité de nos abris. En définitive nous incitons la population à occuper les abris et elle n'y restera que si elle y trouve le minimum vital.

A la mobilisation, les 6000 personnes instruites entrent en général au service dans les dispositifs auxquels elles sont attribuées. Elles y touchent leur matériel mais ne disposent ni d'habits de travail, ni de carburants en suffisance pour faire fonctionner les groupes. Les formations manquent de cadres et la conduite de l'organisation est très difficile vu le manque de moyens de liaisons. De nombreux services ne sont pas ou insuffisamment organisés. Par

exemple, le service sanitaire manque de locaux, de matériel et de médicaments pour soigner et hospitaliser. Les formations manquent de véhicules ce qui rend leur engagement difficile. Enfin les nombreux dispositifs ne présentent pas de mobilier, notamment de places de couchage, ni de vivres et en conséquence, ne peuvent être occupés que deux à trois jours.

Pour pallier aux insuffisances relevées, il s'agit, en considérant les moyens, de se préparer à intervenir rapidement et aussi efficacement que possible en admettant aussi que l'improvisation en peut pas être complètement évitée. Par exemple nous engageons les amateurs sur ondes courtes non mobilisés qui sont en mesure de nous établir quelques liaisons importantes dans le cadre du canton. Enfin, mentionnons que la collaboration avec l'état-major civil cantonal, l'économie de guerre et le rgt PA, est à développer, que l'information de la population est à assurer, notamment en utilisant les journaux, la radio et la télévision.

Un chef de protection civile doit constamment préparer la mobilisation en tenant compte du développement de son institution, du nombre de places d'abris à disposition et des mesures qu'il peut prendre pour combler les lacunes qui se présenteront encore pendant de nombreuses années. Ces mesures sont consignées, à Genève, selon un ordre d'urgence, dans le document suivant établi depuis plusieurs années et périodiquement révisé. Ce document n'a pas la prétention d'être un modèle mais offre l'avantage d'éviter de malencontreuses improvisations et omissions.

En définitive, l'organisation de la mobilisation doit être aussi simple que possible et se garder d'un schématisme détaillé qui correspond rarement à la réalité.



## Unser Umschlagbild

**Luftschutztruppen — Helfer des Zivilschutzes — im Uebungseinsatz**

## Notre couverture

**Les troupes de protection aérienne, qui appuient la protection civile, engagées dans un exercice**

## Nostra copertina

**Truppe di protezione aerea — valido sostegno della protezione civile — in un esercizio d'impiego**

Foto: Josef Keller, Horw, Pressechef des Luzerner Bundes für Zivilschutz